

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 10 JANVIER 2017 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers : Mesdames Élisabeth Gauthier et Andrée Doyon et Messieurs Iain MacAulay, Marc-Olivier Désilets et Monsieur Jacques Duchesneau sous la présidence de Madame Chantal Ouellet, mairesse.

Le siège de conseiller numéro 3 est vacant.

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

-----

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
  - 3.1 Séance extraordinaire du 6 décembre 2016
  - 3.2 Séance ordinaire du 6 décembre 2016
4. Période de questions
5. Administration et finances
  - 5.1 Rapport des délégués des divers comités
  - 5.2 Entériner les divers achats sans résolution depuis la séance du 6 décembre 2016
  - 5.3 Liste des comptes et salaires payés depuis le 7 décembre 2016 et comptes courants à payer
  - 5.4 Engagement de dépenses
  - 5.5 Nomination d'un(e) délégué(e) pour le comité « La contrée du Massif »
  - 5.6 Nomination du *Mérite du mois* (personnalité ou organisme)
  - 5.7 Avis de motion et adoption de règlement(s)
    - 5.7.1 Règlement 446-17 – Règlement sur la rémunération des élus et abrogation du règlement 434-15
    - 5.7.2 Règlement 447-17 – Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 436-16
  - 5.8 Avis pour les arrérages de taxes 2016 – Dernier avis par lettre recommandée et nomination d'un(e) représentant
  - 5.9 Programme *Subvention salariale* – Acceptation du projet
  - 5.10 Rencontres / invitations / formations / congrès / représentation
    - 5.10.1 22 janvier 2017 à 10 h – Chambre de commerce du Haut-Saint-François : Brunch des élus – Coût : 25 \$ non membre, taxes et pourboire inclus
    - 5.10.2 26 janvier 2017 à 14 h – Tourisme Cantons-de-l'Est : rencontre d'échanges sur l'attractivité et le développement de la région
    - 5.10.3 28 janvier 2017 – Club Quad du Haut-St-François – 15<sup>e</sup> anniversaire au Centre communautaire de Dudswell
    - 5.10.4 7 février 2017 de 6 h à 21 h 45 - Invitation « Compton-Stanstead sur la Colline » - Madame Marie-Claude Bibeau, Député
  - 5.11 Demandes d'aide financière
    - 5.11.1 Animation jeunesse du Haut-St-François – Demande de contribution
6. Sécurité publique
  - 6.1 Rapport du directeur incendie
  - 6.2 Ajout de responsabilités à Marie-France Gaudreau, commis de bureau : secteur incendie (demandes du directeur incendie, rapports divers et suivi du schéma couverture de risques)
  - 6.3 Formation opérateur autopompe - résultats
  - 6.4 Dépôt du rapport annuel dans le cadre du Schéma de couverture de risques
  - 6.5 Demande du directeur incendie

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017**

- 6.5.1 Achat de chaînes
- 7. Voirie
  - 7.1 Lettre du Ministère des Transports – Aide financière additionnelle échelonnée sur trois années budgétaires
- 8. Loisir et culture
  - 8.1 Entériner l'embauche d'une personne pour l'entretien et la surveillance de la patinoire
  - 8.2 Programme Support à l'action bénévole
- 9. Correspondance et varia
  - 9.1
  - 9.2
- 10. Période de questions
- 11. Fin de la rencontre

-----

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**2017-01-001** SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

8.3 125<sup>e</sup> de Scotstown – Budget pour les festivités du 4, 5 et 6 août 2017 – Société des Ceilidh Society

8.4 Demande d'utilisation des locaux municipaux

8.4.1 Madame Nathalie Gaudreau – Concert de violon

8.4.2 FADOQ de Scotstown – Vendredis soirs

**ADOPTÉE**

**3. Adoption des procès-verbaux :**

**3.1 Séance extraordinaire du 6 décembre 2016**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2016 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-01-002**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2016 et qu'il soit adopté avec une correction, que le texte suivant :

*« Sont présents : Les conseillers : Mesdames Élisabeth Gauthier et Andrée Doyon et Messieurs Iain MacAulay, Marc-Olivier Désilets et Monsieur Jacques Duchesneau sous la présidence de Madame Chantal Ouellet, mairesse. Sont absents : Les conseillers Messieurs Gilles Valcourt et Jacques Duchesneau. »*

**Soit remplacé par ce texte :**

*« Sont présents : Les conseillers : Mesdames Élisabeth Gauthier et Andrée Doyon et Messieurs Iain MacAulay et Marc-Olivier Désilets sous la présidence de Madame Chantal Ouellet, mairesse.*

*Sont absents : Les conseillers Messieurs Gilles Valcourt et Jacques Duchesneau. »*

**ADOPTÉE**

**3.2 Séance ordinaire du 6 décembre 2016**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-003

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 et qu'il soit adopté avec les corrections suivantes :

- . « *Sont présents : Les conseillers : Mesdames Élisabeth Gauthier et Andrée Doyon et Messieurs Iain MacAulay, Marc-Olivier Désilets et Monsieur Jacques Duchesneau sous la présidence de Madame Chantal Ouellet, mairesse.  
Sont absents : Les conseillers Messieurs Gilles Valcourt et Jacques Duchesneau. »*

**Soit remplacé par ce texte :**

*« Sont présents : Les conseillers : Mesdames Élisabeth Gauthier et Andrée Doyon et Messieurs Iain MacAulay et Marc-Olivier Désilets sous la présidence de Madame Chantal Ouellet, mairesse.  
Sont absents : Les conseillers Messieurs Gilles Valcourt et Jacques Duchesneau. »*

- Résolution 2016-12-364  
Que le texte suivant :  
*« Attendu que le contrat de travail de Monsieur Marc Duchesneau, employé aux travaux publics se termine le 31 décembre 2015; »*

Est remplacé par ce texte :

*« Attendu que le contrat de travail de Monsieur Marc Duchesneau, employé aux travaux publics se termine le 31 décembre 2016; »*

- Résolution 2016-12-378  
Que le texte suivant :  
*« Que la Ville de Scotstown participe financièrement au projet Sentiers des Écossais, projet regroupant les municipalités de Milan, Stornoway et Scotstown pour l'année 2017 au montant de mille cinq dollars (2 000 \$). »*

Est remplacé par ce texte :

*« Que la Ville de Scotstown participe financièrement au projet Sentiers des Écossais, projet regroupant les municipalités de Milan, Stornoway et Scotstown pour l'année 2017 au montant de deux mille dollars (2 000 \$). »*

**ADOPTÉE**

**4. Période de questions**

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Madame Chantal Ouellet, mairesse, a répondu.

**Fête de la pêche 2017**

Dans le cadre des préparatifs de la Fête de la pêche et des demandes d'aide financière, l'organisme le Comité des Saisons, comité responsable de cet événement doit obtenir de la ville une lettre indiquant que l'accès à la rivière au saumon est gratuit;

2017-01-004

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

ET RÉSOLU que la Ville de Scotstown confirme que l'accès à la rivière au saumon est gratuit en tout temps.

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017**

Que le Comité des Saisons est autorisé à tenir les festivités de la Fête de pêche, édition 2017 au Parc Walter-MacKenzie.

**ADOPTÉE**

**5. Administration et finances**

**5.1 Rapport des délégués des divers comités**

Madame Élisabeth Gauthier donne un compte rendu sur la fête de Noël des enfants tenue le 18 décembre dernier à Hampden.

**5.2 Entériner les achats divers sans résolution depuis la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2016**

2017-01-005

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil entérine les achats effectués depuis la dernière séance au montant de 6 063,96 \$, soit :

5582	Serrurier Harmer	Cadenas piste cyclable	152,12 \$
5584	Électro-concept p.b.l.	Système eau potable: signal radio	246,97 \$
5585	SOS Pompes P. experts	Voirie: pompe tsurimi HS2 45-62	496,12 \$
5595	Vachon Céramique	11 rue du Parc : céramique plancher	1 473,95 \$
5596	Aircom Technologies	Station épuration : Élément filtre, etc	240,65 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>2 609,81 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.3 Liste des comptes et salaires payés depuis le 7 décembre 2016 et comptes courants à payer**

La liste des comptes est remise aux membres du conseil :

5563	Postes Canada	Achat 18 rouleaux timbres	1 759,12 \$
5564	Ouellet, Chantal	Remb. : Hôtel de Ville : Toiles et chaises	2 003,54 \$
5565	Coop La Patrie	Voirie : meule, bâtiment 11 rue du Parc : matériaux	744,61 \$
5566	ANNULÉ		
5567	Robert Johanne	Entretien ménager : novembre et décembre 2016	600,00 \$
5568	Opér. Nez Rouge H-St-François	Aide financière	25,00 \$
5569	Matériaux Prévost	Projet Pacte rural : bâtiment 11 du Parc : matériaux	641,41 \$
5570	Diabète Estrie	Aide financière	25,00 \$

**Paiements par AccèsD ou remboursements**

10-01-2017	Hydro Québec	Hôtel de Ville et chauffage maison des jeunes	509,85 \$
10-01-2017	Hydro Québec	Poste de pompage : rue des Peupliers	34,55 \$
10-01-2017	Hydro Québec	Terrain de balles	27,41 \$
10-01-2017	Hydro Québec	Parc : 11 rue du Parc	103,00 \$
10-01-2017	Hydro Québec	Station épuration	856,34 \$
10-01-2017	Hydro Québec	Garage	1 497,55 \$
10-01-2017	Hydro Québec	Poste pompage : 157 Victoria Ouest	42,86 \$
10-01-2017	Hydro Québec	Poste pompage : 64 Victoria Est	32,43 \$
10-01-2017	Hydro Québec	Poste pompage : 2 Victoria Est	475,87 \$
10-01-2017	Hydro Québec	Bâtiment au terrain de balle	189,11 \$
10-01-2017	Hydro Québec	Hôtel de Ville : électricité et Chauffage	1 735,51 \$
		<b>Sous-total : Hydro Québec</b>	<b>5 504,48 \$</b>
10-01-2017	Bell	Poste de chloration	81,61 \$
10-01-2017	Bell	Station épuration	87,17 \$
10-01-2017	Bell	Garage	93,83 \$
10-01-2017	Bell	Bur. municipal : tél. sans fil	93,05 \$
		<b>Sous-total : Bell</b>	<b>355,66 \$</b>
10-01-2017	Visa Desjardins	Voirie : carburant	258,96 \$
10-01-2016	Visa Desjardins	Service incendie : livret ronde de sécurité	11,48 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017**

**Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 10 janvier 2017**

5571	DUBÉ Équipement de bureau	Papier 8 1/2 par 14, cartouche, porte-clef, correcteur	191,88 \$
5572	Infotech	Formulaires comptes de taxes 50 % restant	227,07 \$
5573	ANNULÉ		
5574	Marché Désilets	Produits ménagers : balais, gants, produits, etc.	31,84 \$
5575	Pétroles R. Turmel Inc.	Voirie : essence garage et Génératrice	800,87 \$
5576	COMMUNICATION PLUS	Voirie : radio portative et fréquence res-mobile	1 445,75 \$
5577	DICOM EXPRESS	Eau potable : collectes analyses eau potable et usée	44,71 \$
5578	Municipalité de Hampden	Entretien route 257, Ditton, Albert et McNamee	2 560,00 \$
5579	CHERBOURG	Poste de chlore : Javel 20 L	244,91 \$
5580	Fonds d'information sur territoire	Frais mutation	20,00 \$
5581	Groupe Ultima inc.	Assurance 2017	26 561,00 \$
5582	Serrurier Harmer	Cadenas piste cyclable	152,12 \$
5583	CSE incendie et sécurité inc.	Inspection des appareils Respiratoires	973,55 \$
5584	Électro-concept p.b.l. inc.	Système eau potable: signal Radio	246,97 \$
5585	SOS Pompes pièces experts	Voirie: pompe tsurimi HS2 45-62	496,12 \$
5586	Johanne Robert	Conciergerie – janvier	350,00 \$
5587	VALORIS	Site d'enfouissement et Redevances	1 864,51 \$
5588	Cloutier Rémi	Entretien chemin village	4 369,05 \$
5589	Environex	Analyse eau potable et eau Usée	169,37 \$
5590	BF-TECH Inc.	Incendie: inspection bornes d'incendie	1 603,25 \$
5591	Marie-France Gaudreau	Frais déplacement : caisse dépôt et coop	64,80 \$
5592	Lise Got	Frais salaires urbanisme	160,97 \$
5593	Matériaux Prévost	Bâtiment parc : corrost, lumière, adapt, tuile etc.	1 482,70 \$
5594	Construction François Bourque	Hôtel de ville : Porte d'acier et refais 2 murs et toit entrée	6 661,63 \$
5595	Vachon Céramique	11 rue du Parc : céramique Plancher	1 473,95 \$
5596	AIRCOM TECHNOLOGIES	Station épuration : Élément filtre, courroies	240,65 \$
5597	ASISTO INC	Travaux divers : Rapport contrôle débitmètre puits	1 046,27 \$
5598	CMP MAYERS INC.	Service incendie : Achat caméra thermique	5 709,94 \$
5599	Services sanitaires Denis Fortier	Collectes ordures et récupération : décembre	3 613,72 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>74 736,86 \$</b>

**2017-01-006**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes soient approuvés ainsi que le paiement.  
**ADOPTÉE**

**5.4 Engagement de dépenses**

**2017-01-007**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de décembre 2016 au montant de 8 535 \$ :

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

02-130-00-310 Frais déplacement 100,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017**

02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	100,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	150,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
	Sous-total	<b>550,00 \$</b>
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>		
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces. pour rép. bornes incendie :	200,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	150,00 \$
	Sous-total	<b>550,00 \$</b>
<b>VOIRIE</b>		
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	100,00 \$
02-330-00-525	Ent. et rép. Équipements	150,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	250,00 \$
02-330-00-630	Carburant, huile, graisse	300,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	200,00 \$
	Sous-total	<b>1 000,00 \$</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable et eaux usées	200,00 \$
02-412-00-631	Produits chimiques	250,00 \$
02-413-00-521	Entretien-réparation réseau (ponceau)	200,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	200,00 \$
02-415-00-521	Nettoyage égouts pluviaux	160,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	200,00 \$
	Sous-total	<b>1 210,00 \$</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	100,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	50,00 \$
02-701-50-630	Parcs : carburant, huile	75,00 \$
	Sous-total	<b>225,00 \$</b>
	<b>TOTAL:</b>	<b>3 535,00 \$</b>

**ADOPTÉE**

**2017-01-008**      **5.5** **Nomination d'un(e) délégué(e) pour le comité « La contrée du Massif »**  
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseiller Monsieur Iain MacAulay soit nommé représentant de la Ville de Scotstown au sein du comité de « La contrée du Massif » et le conseiller Monsieur Jacques Duchesneau à titre de substitut.

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

**ADOPTÉE**

**2017-01-009**      **5.6** **Nomination du Mérite du mois (personnalité ou organisme)**  
Attendu que le conseil municipal de la Ville de Scotstown désire souligner le bénévolat et les initiatives des citoyens ou des organismes communautaires de la localité;

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Monsieur Gilles Valcourt soit nommé *Mérite du mois* pour le mois de décembre 2016 pour son implication bénévole et son aide à divers travaux d'aménagement et de restauration au Parc Walter-MacKenzie ainsi qu'au bâtiment, lors d'activités touristique à Scotstown et la fête nationale.

**ADOPTÉE**

**5.7** **Avis de motion, règlement**

**5.7.1 Règlement 446-17 – Règlement sur la rémunération des élus et abrogation du règlement 434-15**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
VILLE DE SCOTSTOWN

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 446-17 – RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET ABROGATION DU RÈGLEMENT 434-15**

---

ATTENDU QUE le règlement 434-15 abrogeant le règlement 429-14 a été adopté le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et qu'il sera abrogé par ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère, Madame Élisabeth Gauthier, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2016;

ATTENDU QU'un avis public a été donné par la directrice générale, en date du 9 décembre 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la session où le règlement doit être adopté, laquelle session ne doit pas être avant le vingt-et-unième jour après la publication de cet avis public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de règlement prévoit pour le Maire et les Conseillers (Loi sur le Traitement des élus municipaux – Article 9);

ATTENDU QUE toute contravention à ces dispositions entraîne la nullité du règlement (Loi sur le Traitement des élus municipaux – Article 10)

EN CONSÉQUENCE,

**2017-01-010**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

ARTICLE 1

Le règlement 434-15 est abrogé par ce règlement.

ARTICLE 2

Le but de ce règlement est de décréter une somme payable au maire et aux conseillers à titre de rémunération et d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction et ce, supérieure au minimum prévu à la loi sur le traitement des élus municipaux en respectant les normes de la Loi sur le Traitement des élus municipaux;

ARTICLE 3

Le présent règlement sera effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 4

La rémunération annuelle de base, du maire est actuellement de 5 505 \$. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle sera augmentée de 2 %, pour un montant de 5 615 \$ annuellement.

ARTICLE 5

La rémunération annuelle de base de chacun des 6 conseillers est de 1 835 \$. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle sera augmentée de 2 %, pour un montant de 1 872 \$ annuellement.

ARTICLE 6

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017**

L'allocation annuelle de base d'une partie des dépenses reliées aux fonctions de Mairesse est actuellement de 2 752,50 \$. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle sera de 2 807,50 \$ annuellement.

**ARTICLE 7**

L'allocation annuelle de base d'une partie des dépenses reliées aux fonctions de conseiller est actuellement de 917,50 \$. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle sera de 936 \$ pour chacun des 6 conseillers annuellement.

**ARTICLE 8**

Une rémunération additionnelle est versée au montant de 16,67 \$ et une allocation additionnelle de 8,33 \$ à chaque membre du conseil pour sa présence à un atelier de travail, une séance ajournée ou spéciale, lorsque cette réunion est la 3<sup>e</sup> réunion et les suivantes, tenue au cours du même mois.

**ARTICLE 9**

Les rémunérations mentionnées aux articles 4, 5, 6 et 7 de ce règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

L'indexation consiste dans l'augmentation des montants applicables pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada, jusqu'à concurrence de 6%.

**ARTICLE 8**

Les rémunérations établies aux articles 4, 5, 6, 7 et 8 de ce règlement seront payées mensuellement durant la première semaine de chaque mois.

**ARTICLE 9**

Ce règlement abroge et remplace tout règlement antérieur à ce sujet.

**ARTICLE 10**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'appliquera 1<sup>er</sup> janvier 2017.

---

Chantal Ouellet, mairesse

---

Monique Polard, directrice  
générale

Avis de motion : 6 décembre 2016

Adoption du projet : 6 décembre 2016

Publication du projet de règlement dans l'Info-Scotstown – Volume 5 – Numéro 2 et affichage : à l'Hôtel de Ville et au tableau d'affichage sur le chemin Victoria Ouest.

Avis public le : 9 décembre 2016

Adoption du règlement : 10 janvier 2017

Résolution : 2017-01-010

Publication : 18 janvier 2017

Publication de l'avis public de l'adoption du règlement dans l'Info-Scotstown – Volume 5 – Numéro 3 et affichage : à l'Hôtel de Ville et au tableau d'affichage sur le chemin Victoria Ouest.

**5.7.2 Règlement 447-17 – Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 436-16**

**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC du Haut St-François**  
**Ville de Scotstown**



---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 447-17 - RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 436-16**

---

**ATTENDU** que la « Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2 » du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions, etc.;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CRS), paragraphe 14 de ladite loi, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

**ATTENDU** que les Clubs Quad sollicitent l'autorisation de la Ville de Scotstown pour circuler sur certains chemins municipaux et accéder aux autres municipalités;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller, Monsieur Iain MacAulay, lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016;

**À CES CAUSES**

**2017-01-011**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère, Madame Élizabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil adopte le règlement 447-17 et stipule par ledit règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

**ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) hors route et abrogeant le règlement 436-16 », portant le numéro 447-17 des règlements de la Ville de Scotstown.

**ARTICLE 3 OBJET**

L'objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules hors route sur la route 257, chemin Dell, chemin MacNamee sur le territoire de la Ville de Scotstown. Le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2 article 48.

**ARTICLE 4 VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS**

Le présent règlement s'applique aux véhicules hors route suivants : les véhicules tout-terrain (VTT) motorisés, munis d'un guidon et d'au moins deux roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kg.

Ce règlement autorise également la circulation des véhicules te types « côte à côte ».

**ARTICLE 5           ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

Tout véhicule visé à l'article 4 doit être muni de l'équipement requis en vertu de la Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2, article 2.

**ARTICLE 6           LIEUX DE CIRCULATION**

La circulation des véhicules tout-terrain (VTT) visés à l'article 4 est permise :

- sur la route 257, des limites de Municipalité de Lingwick jusqu'à la route 214 soit sur une longueur d'environ de 2,2 km;
- sur la route 257, de la route 214 jusqu'aux limites du Canton de Hampden, sur une longueur d'environ 1,7 km;
- sur le chemin Dell, sur une longueur d'environ 2 km;
- sur le chemin MacNamee, sur une longueur de 0,2 km;

Il est interdit d'utiliser les autres chemins municipaux de la Ville de Scotstown à l'année sauf dans les conditions décrites à l'article 11 de la *LOI SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE* (L.R.Q., chapitre V-1.2)

**ARTICLE 7           PÉRIODE DE TEMPS VISÉE**

L'autorisation de circuler permise aux véhicules tout-terrains (VTT) visés, sur les sentiers décrits à l'article 6, est valide pour une année, c'est-à-dire jusqu'à la période de dégel des routes du Québec décrétées par le MTQ, en mars 2018.

La Ville de Scotstown pourra reconduire cette permission en adoptant un nouveau règlement pour une autre année si les membres des Clubs Quad ont démontré qu'ils respectaient la loi « L.R.Q., chapitre V-1.2 », le Code de la sécurité routière et le présent règlement.

La Ville de Scotstown vérifiera auprès de ses commerçants si des retombées économiques, telles que promises par les responsables du Club quad, sont au rendez-vous.

**ARTICLE 8           RÈGLES DE CIRCULATION**

**ARTICLE 8.1         VITESSE**

La vitesse maximale d'un véhicule tout-terrain (VTT) sera de 30 km/heure dans le périmètre urbain de Scotstown, car la distance des habitations est inférieure à 30 mètres et elle sera de 50 km/heure à moins de 100 mètres de toute habitation selon la Loi sur les véhicules tout-terrains (VTT) L.R.Q., chapitre V-1.2, article 27.1

**ARTICLE 8.2         CÉDER LE PASSAGE**

Le conducteur d'un véhicule tout-terrain (VTT) visé à l'article 4 doit maintenir celui-ci le plus près possible du bord droit de la voie qu'il emprunte, il doit céder le passage à un véhicule tout-terrain (VTT) circulant en sens inverse et accorder priorité à tout autre véhicule routier.

**ARTICLE 8.2         HEURES DE CONDUITE**

La circulation est permise entre 7 h et 23 heures.

**ARTICLE 9           DEMANDE D'AUTORISATION**

**ARTICLE 9.1**

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017**

La Ville de Scotstown avise les Clubs Quad qu'ils doivent effectuer leur demande d'autorisation au ministère des Transports pour traverser la route 214, dans le périmètre urbain de Scotstown.

**ARTICLE 9.2**

Les Clubs Quad ont sollicité l'autorisation de circuler sur certains chemins municipaux de la Ville de Scotstown en mettant l'accent sur les retombées économiques dont nos commerçants bénéficieraient.

La Ville de Scotstown vérifiera auprès de ses commerçants si des retombées économiques, telles que promises par les responsables des Clubs Quad, sont au rendez-vous.

**ARTICLE 10 ASSURANCES**

La Ville de Scotstown se dégage de toute responsabilité civile concernant les dommages matériels ou corporels pouvant survenir.

Les Clubs Quad doivent remettre à la municipalité une preuve de couverture d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 millions de dollars

**ARTICLE 11 SIGNALISATION**

Conformément à la Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2, article 16, tout club d'utilisateurs de véhicules hors route doit signaler et entretenir adéquatement et à ses frais les sentiers qu'il exploite.

Les Clubs Quad doivent fournir à la Ville de Scotstown, un plan de signalisation et d'un rapport établissant la circulation des véhicules hors route dans les conditions sécuritaires pour les routes mentionnées dans le préambule de ladite résolution.

Ce plan et ce rapport seront acheminés au Ministère des Transports avec le règlement suite à son adoption.

Une fois que le plan de signalisation sera accepté par le Ministère des Transports, les Clubs Quad auront l'obligation de fournir, installer et entretenir tous les panneaux de signalisation conformément au plan présenté.

**ARTICLE 12 CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

Conformément à la Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2, les agents de la paix et les agents de surveillance de sentiers sont responsables de l'application de la loi et du présent règlement, avec tous les pouvoirs et devoirs des dispositions du présent règlement.

**ARTICLE 13 DISPOSITIONS PÉNALES**

Toutes les dispositions pénales édictées dans la Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2 sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

**ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministère des Transports, conformément à la loi, et il sera valide jusqu'à la période de dégel des routes du Québec décrétée par le MTQ, en mars 2018.

**ADOPTÉ**

DONNÉ À SCOTSOTWN CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE  
JANVIER DE L'AN DEUX MILLE SEIZE.

---

Chantal Ouellet, mairesse

---

Monique Polard, directrice  
générale

Avis de motion : Le 6 décembre 2016

Adoption: Le 10 janvier 2017

Résolution : 2017-01-011

Publication : 18 janvier 2017

Publication de l'avis public de l'adoption du règlement dans l'Info-Scotstown –  
Volume 5 – Numéro 3 et affichage : à l'Hôtel de Ville et au tableau d'affichage  
sur le chemin Victoria Ouest.

**5.8 Avis pour les arrérages de taxes 2016 – Dernier avis par lettre recommandée et nomination d'un(e) représentant**

Considérant que la Ville de Scotstown a déjà transmis au cours des dernières semaines des avis de rappel aux propriétaires ayant des sommes dues envers la municipalité;

Considérant que la Ville ne peut se permettre de perdre des sommes lui étant dues en raison des délais de prescription et qu'elle doit établir une politique égale pour tous les contribuables;

Considérant que la Ville doit transmettre à la MRC du Haut-St-François au plus tard le 17 mars prochain, la liste des propriétés qui seront vendues pour les taxes le 8 juin 2017;

Considérant que la MRC du Haut-St-François facturera des frais importants pour les dossiers reçus;

**2017-01-012**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la Ville de Scotstown transmette un dernier avis de rappel par lettre recommandée avec les frais applicables aux contribuables suivants :

. Ceux dont le compte de taxe des années 2015 et 2016 ayant un solde plus élevé que cinquante dollars (50 \$) ;

. Certains dossiers à la suite de la Réforme cadastrale dont le nom du propriétaire ou l'adresse postale n'existe pas;

Ces contribuables devront acquitter le montant inscrit sur la lettre accompagnant l'avis de rappel au plus tard le 6 mars 2017, sans quoi leur dossier sera envoyé à la MRC du Haut-St-François pour la vente pour taxes;

QUE Madame Andrée Doyon, conseillère, est nommée pour représenter la Ville de Scotstown le 8 juin 2017 lors de la vente pour taxe exercée par la MRC du Haut-St-François et Monsieur Iain MacAulay, comme substitut.

**ADOPTÉE**

**5.9 Programme Subvention salariale – Acceptation du projet**

Considérant la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Subvention salariale auprès du Centre d'emploi pour l'embauche d'une personne pour une durée de 26 semaines, soit du 16 janvier au 13 août 2017;

**2017-01-013**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017**

Que la Ville de Scotstown embauche M. André Larose au poste de responsable des communications pour le 125<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Ville de Scotstown ainsi que du site web, à raison de 40 heures par semaine;

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit nommée responsable de la supervision de ce programme envers Emploi Québec incluant l'administration, le personnel, ainsi que toutes autres obligations.

**ADOPTÉE**

**5.10 Rencontres / invitations / formations / congrès / représentation**

**5.10.1 22 janvier 2017 à 10 h – Chambre de commerce du Haut-Saint-François : Brunch des élus – Coût : 25 \$ non membre, taxes et pourboire inclus**

**2017-01-014**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Chantal Ouellet, mairesse, participe au Brunch des élus organisé par la Chambre de commerce du Haut-Saint-François le 22 janvier 2017.

Messieurs les conseillers Iain MacAulay et Jacques Duchesneau remplaceront Mme Ouellet advenant un empêchement pour celle-ci de participer à cet événement.

Les frais de participation sont de 25 \$ par personne seront payés par la Ville de Scotstown ainsi que les frais de déplacement selon la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE**

**5.10.2 26 janvier 2017 à 14 h – Tourisme Cantons-de-l'Est : rencontre d'échanges sur l'attractivité et le développement de la région**

**2017-01-015**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Chantal Ouellet, mairesse, participe à la rencontre d'échanges sur l'attractivité et le développement de la région organisé par Tourisme Cantons-de-l'Est le 26 janvier 2017 à Sherbrooke.

Les frais de déplacement seront payés selon la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE**

**5.10.3 28 janvier 2017 – Club Quad du Haut-St-François – 15<sup>e</sup> anniversaire au Centre communautaire de Dudswell**

**2017-01-016**

ATTENDU la réception de l'invitation du Club Quad du Haut-St-François pour leurs festivités dans le cadre de leur 15<sup>e</sup> anniversaire le 28 janvier 2017;

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents

Le conseil municipal décline l'invitation en raison des festivités de Plaisirs d'hiver tenues à Scotstown cette même journée.

**ADOPTÉE**

**5.10.4 7 février 2017 de 6 h à 21 h 45 - Invitation « Compton-Stanstead sur la Colline » - Madame Marie-Claude Bibeau, Député**

**2017-01-017**

ATTENDU la réception de l'invitation de Madame Marie-Claude Bibeau, Député de Compton-Stanstead le 7 février prochain;

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents

Le conseil municipal décline l'invitation en raison d'engagements déjà réservés.

ADOPTÉE

**5.11 Demandes d'aide financière**

**5.11.1 Animation jeunesse du Haut-St-François – Demande de contribution**

Le dossier est reporté à une prochaine séance.

**6. Sécurité publique**

**6.1 Rapport du directeur incendie**

Monsieur René Charron, directeur incendie, présent à la séance, fait rapport du mois de décembre 2016.

Le rapport fait mention des points suivants :

Réunions

Dossiers en cours

Pratiques prévues

Inspections réalisées

Sorties

Activités prévues

Prochaines Réunions

Le rapport écrit sera remis aux membres du conseil sur réception.

**Formation Premier répondant et rencontre avec le CSSS**

Le directeur incendie explique aux membres du conseil la formation exigée pour l'utilisation du défibrillateur et la reconnaissance de Premier répondant.

Une rencontre avec des représentants du CSSS serait appropriée pour obtenir les informations nécessaires. Un suivi sera fait.

**6.2 Ajout de responsabilités à Marie-France Gaudreau, commis de bureau : secteur incendie (demandes du directeur incendie, rapports divers et suivi du schéma couverture de risques)**

**CONSIDÉRANT** que le directeur incendie doit préparer divers rapports exigés par le Schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-St-François;

**CONSIDÉRANT** que le directeur incendie doit également faire rapport au conseil municipal selon les exigences de sa tâche : mise à jour annuellement de l'inventaire des équipements, les essais annuels des divers équipements, planification des entraînements, etc.

2017-01-018

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate Madame Marie-France Gaudreau, commis de bureau pour le suivi et vérification des travaux et rapports devant être préparés par le directeur incendie et qui doivent être remis au conseil municipal, à la MRC du Haut-St-François ou à toutes autres instances ainsi que toute communication ou demande par le service incendie.

Copie et suivi devront être faits et remis à la directrice générale ainsi qu'au conseil municipal.

ADOPTÉE

**6.3 Formation opérateur autopompe - résultats**

Monsieur René Charron, directeur incendie ainsi que Messieurs Stéphane Turcotte, lieutenant et Jean-Philippe Legendre, pompier volontaire ont tous réussi leur formation Opérateur autopompe.

Les membres du conseil félicitent ces trois (3) pompiers pour leur réussite.

**6.4 Dépôt du rapport annuel dans le cadre du Schéma de couverture de risques**

ATTENDU que le directeur incendie a remis le rapport annuel de l'année 2016 tel qu'exigé par le Schéma de couverture de risques;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance dudit rapport;

**2017-01-019**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le rapport annuel 2016, du service incendie de la Ville de Scotstown soit déposé à la MRC du Haut-St-François afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC.

**ADOPTÉE**

**6.5 Demande du directeur incendie**

**6.5.1 Achat de chaînes**

Attendu la demande du directeur incendie pour l'achat de chaînes pour le camion autopompe, au montant approximatif de 3 900 \$ plus les taxes;

**2017-01-020**

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents

Que le conseil municipal refuse cet achat et des informations seront prises pour une solution moins dispendieuse.

**ADOPTÉE**

**7. Voirie**

**7.1 Lettre du Ministère des Transports – Aide financière additionnelle échelonnée sur trois années budgétaires**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2016-12-389 lors de la séance du 6 décembre 2016 demandant au Ministère des Transports l'autorisation de reporter l'aide financière pour permettre la réalisation de travaux d'asphalte, drainage et rechargement au printemps 2017 sur la rue Union et la rue Albert/route 257;

ATTENDU que le Ministère des Transports a offert 2 options à la Ville de Scotstown au sujet de cette aide financière supplémentaire pour le réseau routier;

**2017-01-021**

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Scotstown maintient sa décision édictée par la résolution 2016-12-389, soit : la demande au Ministère des Transports l'autorisation de reporter l'aide financière pour permettre la réalisation de travaux d'asphalte, drainage et rechargement au printemps 2017 sur la rue Union et la rue Albert/route 257.

**ADOPTÉE**

**8. Loisir et culture**

**8.1 Entériner l'embauche d'une personne pour l'entretien et la surveillance de la patinoire**

**2017-01-022**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown entérine l'embauche de Monsieur Richard Gaudreau comme responsable de l'entretien de la patinoire pour la saison 2016-2017 à partir du 26 décembre 2016 au taux horaire fixé par le contrat, et ce pour une période approximative de 10 semaines. La ville paiera les déductions à la source selon la loi.

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017**

Le travail consiste à :

- Surveillance pendant les heures d'ouverture :  
*Du lundi au vendredi de 17 h à 21 h*  
*Le samedi : 10 h à 17 h et 18 h à 21 h*  
*Le dimanche : 15 à 21 h*  
*Les congés scolaires : 10 h à 17 h et 18 h à 21 h*  
*La patinoire sera fermée le 1<sup>er</sup> janvier.*
- Entretien du local (ménage intérieur et extérieur)
- Faire respecter les règlements
- Rapporter tous les bris à la direction
- Rapporter toute mauvaise conduite à la direction (renvoi d'un usager, bagarres, indiscipline, etc.)
- La patinoire sera fermée lors de conditions climatiques pouvant endommager la surface de la patinoire.

M. Gaudreau devra remplir une feuille de temps hebdomadaire et la remettre au bureau municipal toutes les semaines.

Les heures d'ouverture seront affichées.

**ADOPTÉE**

**2017-01-023**

**8.2 Programme Support à l'action bénévole**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown présente un projet dans le cadre du programme Support à l'Action bénévole pour l'achat d'équipements servant dans le cadre du 125<sup>e</sup> et de diverses festivités municipales.

Madame Monique Polard, directrice générale est autorisée à présenter diverses options aux membres du conseil et est mandatée pour déposer la demande auprès de la MRC du Haut-St-François et à signer les documents du projet au nom de la ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**8.3 125<sup>e</sup> – Demande d'aide financière**

**ATTENDU** que l'année 2017 soulignera le 125<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Ville de Scotstown;

**ATTENDU** qu'un comité organisateur a été formé pour cet événement;

**ATTENDU** que plusieurs activités auront lieu tout au long de l'année 2017 en partenariat avec les organismes communautaires de Scotstown;

**ATTENDU** que le 4, 5 et 6 août prochain les activités du Ceilidh seront conjointes avec les festivités du 125<sup>e</sup>;

**2017-01-024**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown autorise une aide financière au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) pour ces dates;

Ce montant inclut les frais pour la demande du permis de boisson à la Régie des Alcools du Québec, le permis du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ainsi que les frais pour la sécurité.

**ADOPTÉE**

**8.4 Demande de salle : Nathalie Gauthier**

**Attendu** la demande de Madame Nathalie Gauthier pour l'accessibilité gratuite de la salle communautaire pour la présentation de son spectacle de violon;



2017-01-025

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown refuse cette demande en raison de la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE**

**8.5 FADOQ : utilisation de la salle communautaire les vendredis soir**

Attendu que l'organisme la FADOQ de Scotstown désire tenir une activité à tous les vendredis soirs dans la salle communautaire de l'Hôtel de Ville;

Attendu que l'organisme la FADOQ tient déjà des activités tous les mardis après-midi et les jeudis soirs dans la salle communautaire de l'Hôtel de Ville;

2017-01-026

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown accepte la tenue d'activités récurrentes dans la salle communautaire de l'Hôtel de Ville par les organismes communautaires de Scotstown de façon gratuite et selon les conditions de la réglementation en vigueur tout en précisant cependant que lors d'une demande de location par un tiers avec les frais, ceux-ci auront priorité.

**ADOPTÉE**

**Frais remboursables par la Maison des jeunes**

Attendu que le conseil avait avisé Madame Élisabeth Gauthier responsable de la Maison des jeunes à Scotstown, que les frais devaient être remboursés à la ville puisque la vitre avait été cassée par les jeunes lors des travaux de peinture en 2016;

Attendu que des discussions ont eu lieu avec la responsable d'Animation jeunesse à cet effet;

2017-01-027

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents

D'exiger les frais plus les intérêts encourus par la ville.

**ADOPTÉE**

**9. Correspondance et varia**

La liste de la correspondance est remise aux membres du conseil. La correspondance sera classée dans les archives municipales.

**Demande de service de communication cellulaire sur le territoire de la Ville de Scotstown et la Municipalité de Hampden**

Considérant que les services de téléphonie cellulaire sont inexistants sur le territoire de la Ville de Scotstown et de la Municipalité de Hampden;

Considérant qu'en 2017 il est essentiel pour les industries et commerçants de pouvoir utiliser le service téléphonique cellulaire ainsi que pour les résidents;

Considérant que le service téléphonique cellulaire devient un service indispensable lors d'une situation d'urgence en cas d'accident routier;

Considérant que les municipalités environnantes ont accès à ce service;

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu l'appui de plusieurs commerçants de Scotstown, de la région et de citoyens afin que les services de téléphonie cellulaire soient accessibles sur le territoire de la ville;

2017-01-028

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown demande au CRTC d'intervenir dans ce dossier auprès des compagnies de téléphone cellulaire.

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017**

**ADOPTÉE**

**10. Période de questions**

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Madame Chantal Ouellet, mairesse, a répondu.

**11. Levée de la séance**

**2017-01-029**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée. Il est 20 h 08.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par elle de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Chantal Ouellet, mairesse

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale